

## COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2016

### Annexe au rapport n°4

#### Accès routiers ZAC de la Gare - Bilan de la concertation préalable

##### **1. Contributions :**

La concertation préalable a permis de recueillir sur les deux registres et sur l'adresse de messagerie dédiée un total de 72 contributions. Sur la durée de concertation :

- le registre situé au siège du Syndicat Mixte de l'Arbois n'a reçu qu'un seul commentaire, favorable à l'accès principal par le giratoire Est tout en s'interrogeant sur la neutralité vis-à-vis des usagers venant de Vitrolles ;
- le registre situé dans la Gare TGV a reçu 54 commentaires, dont 44 ne concernent pas le projet d'accès routiers dans leur intégralité : les commentaires portent sur la ZAC de la Gare en elle-même, aux services de la gare, à la desserte en transport en commun et aux parkings, à des généralités, à l'organisation de la concertation... Sur les 10 restants, seuls les écrits ne concernant que les accès routiers ont été analysés ;
- l'adresse de messagerie [concertation@arbois-med.com](mailto:concertation@arbois-med.com) a reçu 17 messages, dont un hors délais. Cinq ne concernent pas le projet d'accès routiers dans leur intégralité, mais des commentaires liés à la ZAC de la Gare en elle-même, au doublement de la RD9, à la desserte en transport en commun, à des généralités, à l'organisation de la concertation... Sur les 11 restants, seuls les écrits ne concernant que les accès routiers ont été analysés.

**Ainsi, 22 contributions en lien direct avec l'objet de la concertation ont fait l'objet d'une analyse.**

##### **2. Synthèse des avis :**

Les principales sources d'interrogation énoncées dans les différentes contributions peuvent être regroupées de la façon suivante :

- Inquiétudes sur les conditions de circulation (16 contributions)
- Inquiétudes sur le risque hydraulique (5 contributions)
- Inquiétudes sur la conception des accès routiers, notamment la rupture de la configuration de l'anneau de la gare (4 contributions)
- Inquiétudes sur la temporalité de l'opération par rapport aux travaux sur la RD9 (2 contributions)

Les différentes personnes, associations et élus qui ont témoigné sur les registres sont toutes défavorables au projet présenté.

Une partie non négligeable des observations, sans lien direct avec l'opération, portait sur la procédure de concertation préalable, mal comprise et souvent confondue avec une procédure d'enquête publique.

Toute la procédure de concertation préalable s'est déroulée dans le respect de la réglementation en vigueur et selon les modalités définies par le Syndicat Mixte de l'Arbois.

### ***Concernant les conditions de circulation :***

Elles portent notamment sur les risques d'asphyxie des axes routiers environnants (anneau de la Gare TGV, traversée de Calas, RD9...) du fait des emplois générés par la ZAC de la Gare et de la non anticipation des flux de circulation à venir. A ce propos, il est donc rappelé les points suivants :

- Les études menées par le Département des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RD9 dont les travaux sont en cours, ont toujours intégré dans le calibrage des ouvrages routiers envisagés le trafic lié à la ZAC de la Gare.
- L'anneau de la Gare, dans sa conception initiale, a lui aussi été calibré pour recevoir les futurs flux de circulation liés à la ZAC de la Gare. Les problèmes actuels de stationnement sauvage seront supprimés avec la création à court terme de parkings supplémentaires à proximité de la gare et par des aménagements spécifiques pour empêcher le stationnement.
- Les études de circulation et les simulations dynamiques de trafic réalisées dans le cadre de ce projet ont intégré de multiples paramètres : 4 000 emplois créés à terme sur la ZAC de la Gare d'ici 10 ans, augmentation annuelle de 3.5% de la fréquence des TGV... Ces études montrent toutes un fonctionnement satisfaisant des aménagements proposés aux moments les plus défavorables (notamment le vendredi soir).
- Les heures d'entrée et de sortie de bureaux ne coïncident pas forcément avec les arrivées/départs de la gare TGV : les arrivées à la gare se font surtout avant 8h, puis de 9 à 10h, alors que les pics de sorties s'effectuent surtout de 19h à 22h, avec un doublement le vendredi soir. Les entrées de bureaux se concentrent sur le créneau de 8h à 9h, les sorties s'étalent sur une période plus longue le soir que le matin (entre 16h et 19h).

### ***Concernant le risque hydraulique :***

Ces observations concernent la problématique du lac du Réaltor, à travers le risque de polluer cette réserve d'eau, ainsi que les risques liés aux inondations en cas de fortes pluies. Il est rappelé que le projet des accès routiers a fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau auprès des services de la Préfecture (DDTM), le 23 mai 2014, avec un avis favorable du Préfet en date du 17 octobre 2014. Les niveaux de rejets et les mesures de surveillance concernant les eaux de ruissellement seront les mêmes que celles imposées par l'Etat pour la ZAC de la Gare, et donc allant bien plus loin que le simple respect de la réglementation en vigueur (bassins de rétention équipés de vannes, dimensionnement des ouvrages pour une pluie centennale, mesures en continu de certains paramètres sensibles, avec procédure d'urgence en cas de détection de pollution, etc...).

### ***Concernant la conception du projet et la rupture de l'anneau de la Gare :***

Les avis pointent d'une part la conception du giratoire principal d'accès à la ZAC qui vient « casser » la continuité de l'anneau de la gare TGV, les usagers circulant sur l'anneau devant emprunter ce giratoire. D'autre part, il est critiqué

la suppression de l'actuelle sortie de cet anneau vers Vitrolles, qui s'effectuera via une nouvelle bretelle située sur le second giratoire qui sera créé au droit de la voie d'accès à l'ISDND.

Concernant le giratoire principal et la rupture de l'anneau de la Gare, il est rappelé que cette solution a été retenue car étant la plus optimisée pour la sécurité des usagers : suppression des entrecroisements entre la sortie des parkings côté Cézanne, les flux sur l'anneau et les sortie de la ZAC. Elle ne pénalisera pas la circulation, avec un trafic fluide et une perte de temps minime pour les usagers passant par le giratoire pour continuer à circuler ensuite sur l'anneau. La suppression de la bretelle d'accès vers Vitrolles contribue aussi à la suppression des entrecroisements accidentogènes et ne nuit pas à la fluidité du trafic. Dans le cadre des études, par rapport à la solution initialement envisagée par les services du Département, le giratoire principal a été rapproché au maximum de l'anneau de la gare pour limiter les allongements de parcours.

Au cours de cette concertation, l'ADSR a proposé une variante mais qui, après simulation et expertise, s'est avérée pas fonctionnelle et présentait des risques important de congestion de la RD9.

#### ***Concernant la temporalité des travaux avec ceux de la RD9 :***

Les remarques portent sur les nuisances liées aux travaux, notamment les circulations des engins de chantier et des camions. Les travaux du doublement de la RD9 devraient se terminer mi-2017. Les travaux sur les accès routiers ne devraient pas commencer avant le premier trimestre 2017. Il ne devrait donc pas y avoir de chevauchement trop important des périodes de chantier puisque les phases les plus importantes du chantier de la RD9 seront achevées, et même si c'était le cas il n'y aurait que peu de nuisances pour les usagers. Des mesures seront prévues durant la phase de travaux pour réduire autant que possible les impacts de ces derniers, avec notamment une aire de stationnement des engins et de stockage des matériaux aménagée pour éviter toute pollution accidentelle. Il n'y a pas d'habitations à proximité des travaux qui risqueraient d'être dérangées par les éventuelles nuisances sonores, les travaux ne concernent pas d'axes fortement circulés mais la circulation sera maintenue tant que possible, l'organisation du chantier sera faite de sorte à limiter les déplacements des engins.

#### ***Autres points abordés (voir plan ci-joint) :***

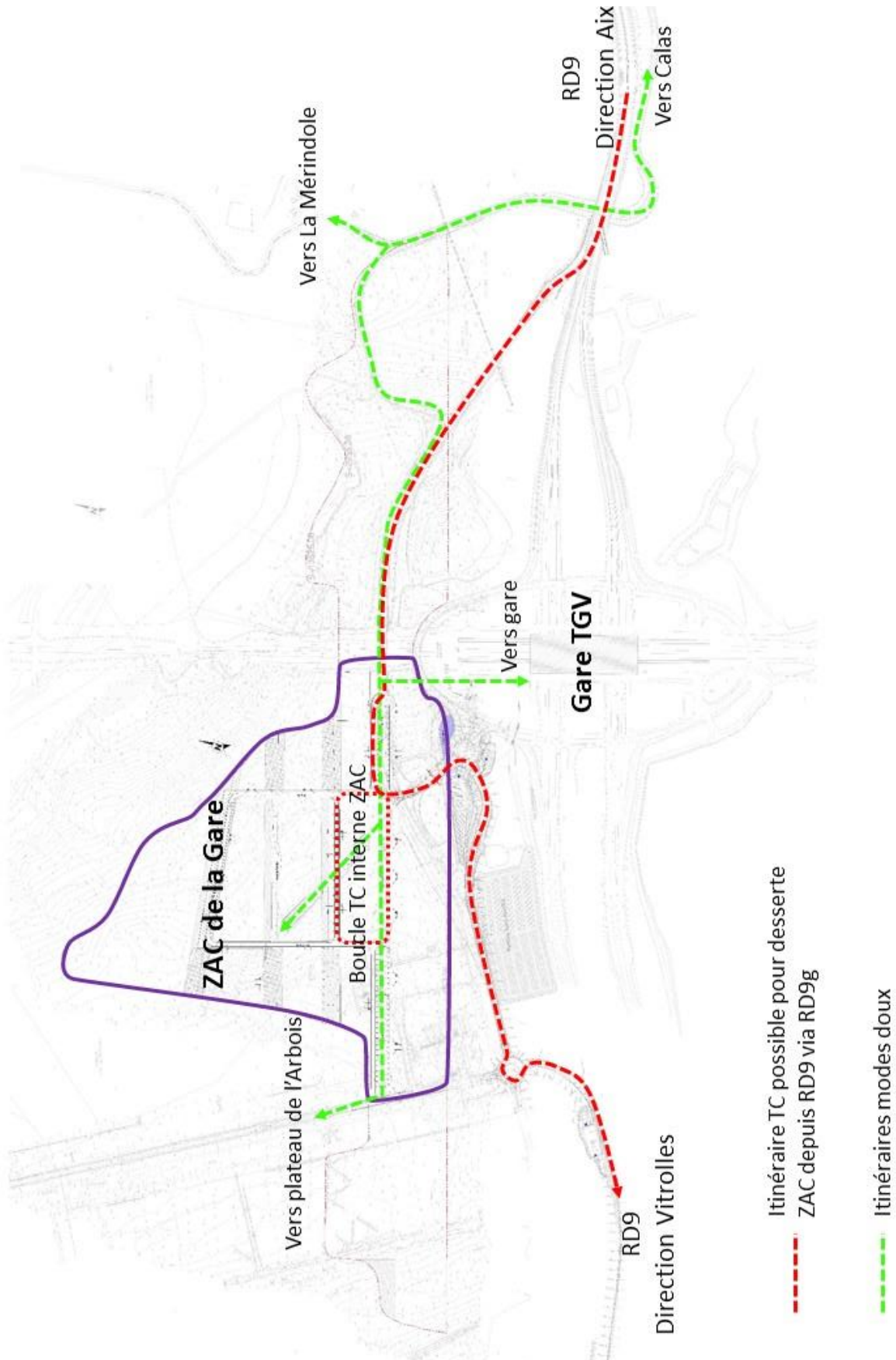
Hormis les observations totalement hors sujet, on peut noter qu'une partie des contributions non analysées porte sur la desserte en transport en commun de la ZAC de la Gare et les déplacements doux. A ce sujet, il est rappelé que le Syndicat Mixte de l'Arbois, maître d'ouvrage des accès routiers, n'a pas de compétence pour l'organisation et la gestion des transports en commun. Toutefois, les infrastructures envisagées, deux giratoires et leur liaison, ainsi que leur raccordement à l'anneau de la gare et à la RD9, ne compromettent pas une éventuelle future desserte en transport en commun de la ZAC. Le Syndicat Mixte de l'Arbois s'est de plus rapproché des autorités organisatrices des transports pour étudier et envisager des solutions adaptées pour desservir à terme la ZAC. Toutes les solutions et initiatives permettant de compléter ou améliorer le dispositif actuel de desserte de la ZAC seront les bienvenues, d'autant plus que

cette question de l'accessibilité demeure un critère fondamental pour la commercialisation de cet espace à vocation économique.

Ces observations pour la plupart trouveront leur réponse dans le cadre des discussions ultérieures avec les partenaires institutionnels du SMA durant la réalisation des aménagements de la ZAC.

Pour les déplacements doux (piétons/vélos), il est explicitement écrit que les accès routiers à la ZAC de la Gare n'ont pas vocation à les accueillir. Cette précision a pu être mal interprétée par les pétitionnaires, y voyant une volonté de ne pas favoriser ces modes de déplacements. Ces modes de déplacements ont volontairement été exclus pour des questions de sécurité : vu les conditions du trafic sur l'anneau de la gare TGV, il n'était pas envisageable de mixer les usages. Toutefois, dans une vision plus globale de l'aménagement de la ZAC, les infrastructures internes de cette dernière sont pensées pour favoriser ces modes de déplacements, avec notamment : une liaison piétonne directe avec la gare TGV réalisée par un ouvrage spécifique, de larges coulées vertes pour cheminer en sécurité en dehors des voiries de la ZAC, l'ensemble des voies internes à la limitées à 30km/h, avec une voirie partagée entre les voitures et les autres modes de déplacement. Enfin, une fois les travaux de mise à 2x2 voies de la RD9 réalisés, les vélos pourront emprunter depuis la ZAC l'accès Est sur la RD9g et rejoindre soit la RD65d vers la Mérindole ou bien l'ancienne RD9 requalifiée vers Calas.

## Itinéraires possibles pour une future desserte TC et modes doux



# La Provence

MARDI 29 SEPTEMBRE 2015

ANNONCES LÉGALES – MARCHÉS PUBLICS

CAHIER 2 / N°6681  
Ne peut être vendu séparément

**VENTES AUX ENCHERES**

597198

SCP BONNAZ-LECOMTE  
Maîtres Philippe BONNAZ & Stéphane LECOMTE  
Commissaires-Priseurs Judiciaires Associés -  
191 Bd de la Vaubertie 13011 Marseille  
Tél : 04 91 19 82 14 Fax : 04 91 19 83 34  
Email : lecomtestephane73@neuf.fr  
Siège Social : 11-13 rue de Longue 13008 Marseille  
Site : interencheres.com/13011

**VENTES SUITE  
A LIQUIDATION JUDICIAIRE**

\*MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015:

A 14H30 : A la requête de Me HIDOUX, LU SOCIETE TORRENTINO, 42 rue Emmanuel Eydox, Zac Saumaty, Seon 13016 Marseille : mobilier, matériel informatique, outillage

A 15H30 : A la requête de Me De CARRIERE, LI CREATIONS DE LAP, 116 Bd de la Pomme Master Park n°67 13011 Marseille : mobilier, matériel, stock objets publicitaires

\*JEUDI 10 OCTOBRE 2015

A 10H chez PROVENCE ENCHERES au 191 Bd de la Vaubertie 13011 Mile : vente de véhicules suite à liquidations judiciaires

A la requête de Me De CARRIERE, LI SJ CHARENTES, IVECO 2009, LI HABITAT ENERGIE ENVIRONNEMENT, WECO 2010

A la requête de Maître HIDOUX, LU SOCIETE TORRENTINO, PEUGEOT 207 2006, RENAULT MASCOIT BENNE 6 PLACES 2008, TOYOTA HILUX 2002, NISSAN CABSTAR 2012, LI BOUZJANE BENHALIMA, CHRYSLER VOYAGER 1997, LI JEAN MICHEL ALEXIS, RENAULT MASCOIT BENNE 2005

FRAIS JUDICIAIRES : 14,40 % TTC  
EXPOSITION AVANT LA VENTE  
PLUS D'INFORMATIONS ET PHOTOS SUR  
WWW.INTERENCHERES.COM/13011

596514

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
D'UN APPARTEMENT DE TYPE 3**

de 36,47 m<sup>2</sup> au 3<sup>e</sup> étage et D'UNE CAVE n° 3, (lot n° 9 de la copropriété),  
Sis à MARSEILLE (13006),  
11, rue Ferdinand-Rey, quartier Notre-Dame-du-Mont.  
Mises à prix : 15.000 euros  
Visite le Lundi 2 novembre 2015 de 10 h à 11 h

ADJUDICATION LE JEUDI 5 NOVEMBRE 2015 à 9 h 30 à l'audience du juge de révocation du Tribunal de Grande Instance de Marseille, dans les locaux du Tribunal d'Instance, Salle n° 2 Borély, au Palais de Justice, siègeant Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uniquement : Si elles sont portées par un avocat inscrit au barreau de Marseille, et si vous avez remis à votre avocat un chèque de banque de 3.000 euros (pour une caution bancaire, le consulter) à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier se l'ordre des avocats de Marseille.

POUR PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :  
- s'adresser au Cabinet de Maître Gilles MARTHA, avocat au Barreau de Marseille, 3, place Félix Sarrat, 13009 MARSEILLE (Tél : 04 91 03 50 50)  
- consulter le cahier des conditions de la vente au greffe du juge de révocation du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais de Justice, siègeant Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

**ANNONCES LEGALES**

597446



Réalisation des accès routiers à la « ZAC de la Gare »

**AVIS DE CONCERTATION  
PRELABLE**

En application de la délibération n°2014-05 adoptée lors de sa séance du 14 mars 2014, le Syndicat Mixte d'étude, d'aménagement, d'équipement et de gestion de l'Europe Méditerranéenne de l'Arbois organise une concertation préalable sur l'aménagement des accès routiers à la « ZAC de la Gare » sur la commune d'Aix-en-Provence.

Cette concertation permet de présenter les enjeux, les objectifs du projet et de recueillir l'avis des habitants, associations locales, riverains, usagers et autres personnes concernées.

A cette occasion, une exposition de présentation de l'opération se déroulera du 1er octobre au 31 octobre 2015 inclus, dans les locaux :

du siège institutionnel du Syndicat Mixte (Domaine du Petit Arbois, Bâtiment de l'Horloge à Aix-en-Provence) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; de la gare TGV d'Aix-en-Provence (espace mezzanine côté Cézanne) aux heures d'ouverture au public ;

Un registre sera mis à la disposition du public dans les lieux d'exposition, dans lequel chacun pourra formuler ses observations.

Toute personne intéressée par le projet pourra également faire part de ses commentaires et suggestions :

par courrier adressé à Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Arbois, Domaine du Petit Arbois - BP 57 - 13545 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 04 ; par messagerie électronique à l'adresse suivante concertation@arbois-med.com ;

598577



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA 1ÈRE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GÉMÉNS

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gémenos, portant sur :

- la prise en compte de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) promulguée le 24 mars 2014, qui a modifié le droit de l'urbanisme. Ont notamment été abrogés les tailles minimales de terrain et les coefficients d'occupation des sols ;
- la mise à jour des annexes ;
- quelques modifications réglementaires, adaptations mineures et corrections d'erreurs matérielles.

Celle-ci, ordonnée par arrêté du Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, se déroulera simultanément au siège de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (1) et en mairie de Gémenos(2).

Le dossier soumis à enquête, y sera consultable durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts éventuels), ainsi que sur le site internet de la Communauté urbaine (5). Il sera accompagné de registres dans lesquels le public pourra consigner ses observations.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction de la Planification de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (3) - (4).

Le commissaire-enquêteur titulaire, désigné par le Président du Tribunal administratif de Marseille, est Monsieur Claude SOUBEIRAN, (ingénieur), il sera suppléé en cas d'empêchement par Monsieur Franck TASSY (ancien conseiller à la direction de la Chambre et de Commerce - ancien conseiller économique et social).

Monsieur le commissaire enquêteur assurera des permanences pour la réception du public :

- en mairie de Gémenos (2) les  
- Jeudi 15 octobre 2015 de 9h00 à 12h00  
- Vendredi 23 octobre 2015 de 14h00 à 17h00  
- mercredi 4 novembre 2015 de 9h00 à 12h00
- à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (1)  
- le lundi 16 novembre 2015 de 13h30 à 16h30.

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période de l'enquête, à l'attention de Monsieur Claude SOUBEIRAN, commissaire-enquêteur (3).

Dans un délai de 30 jours suivant l'expiration de l'enquête, le commissaire-enquêteur remettra au Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole son rapport et ses conclusions motivées, qui seront tenus à la disposition du public à la Direction de la Planification de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (4), en mairie de Gémenos (2), et en Préfecture des Bouches-du-Rhône. Ils seront également consultables sur le site internet de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (5).

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sera alors compétente pour prendre toute décision relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de Gémenos. Celle-ci, se prononcera par délibération de son assemblée, au vu des conclusions de l'enquête publique, et décidera, s'il y a lieu de modifier le dossier en vue de l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Gémenos.

- (1) - Communauté urbaine Marseille Provence Métropole Le Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille
- (2) - Mairie de Gémenos- Hôtel de Ville -BP 54 - 13983 Gémenos cedex
- (3) - Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Direction de la Planification, de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier - BP 48014 - 13567 Marseille cedex 02.
- (4) - Direction de la Planification, de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Immeuble CMCI - 2, rue Henri Barbusse - 13001 Marseille
- (5) - www.marseille-provence.fr

**Acheteurs Publics**  
Pour répondre à toutes vos obligations  
**UNE PLATEFORME DE DEMATERIALISATION EN ILLIMITE**  
www.laprovencemarchespublics.com  
Pour tout renseignement :  
**Tél. 04.91.84.46.45**

596679

**COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE**

**EXTRAIT DES MINUTES**

SECRETARIAT-GREFFE

Par arrêté définitif n° 422 du 26 novembre 2013, la 5ème chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, a déclaré :

S.A. QUEYRAS ENVIRONNEMENT  
dont le siège social est situé : L'Euclid Les Craux - CD 43 D - St Jean de Garguier - act 2 Bd de la Cantonnerie à MARSEILLE - 13400 AUBAGNE

Coupable de DESTRUCTION DE DOCUMENT OU OBJET CONCERNANT UN CRIME OU UN DELIT POUR FAIRE OBSTACLE A LA MANIFESTATION DE LA VERITE, infraction prévue par l'article 434-4 AL.1 2° du Code pénal et réprimée par les articles 434-4 AL.1, 434-4 AL.1, AL.4 du Code pénal

ESCROQUERIE REALISEE EN BANDE ORGANISEE PAR PERSONNE MORALE, infraction prévue par les articles 313-9 AL.1, 121-2, 313-2 AL.7, 313-1 AL.1, 132-71 du Code pénal et réprimée par les articles 313-9, 313-2 AL.7, 131-38, 131-39 du Code pénal

CORRUPTION ACTIVE PAR PERSONNE MORALE : PROPOSITION OU FOURNITURE D'AVANTAGE A UNE PERSONNE CHARGÉE DE MISSION DE SERVICE PUBLIC, infraction prévue par les articles 433-25 AL.1, 121-2, 433-1 AL.1 1°, AL.4 du Code pénal et réprimée par les articles 433-25, 433-1 AL.1, 131-39 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7° du Code pénal

SUBORNATION DE TEMOIN, infraction prévue par l'article 434-15 du Code pénal et réprimée par les articles 434-15, 434-44 AL.1, AL.4 du Code pénal

ESCROQUERIE REALISEE EN BANDE ORGANISEE PAR PERSONNE MORALE, infraction prévue par les articles 313-9 AL.1, 121-2, 313-2 AL.7, 313-1 AL.1, 132-71 du Code pénal et réprimée par les articles 313-9, 313-2 AL.7, 131-38, 131-39 du Code pénal

L'a relaxé du chef d'escroquerie en bande organisée commis au préjudice de la Société DELTA RECYCLAGE.

L'a condamné à une amende de 150 000 euros et a ordonné son exclusion des marchés publics pour une durée de cinq ans.

La Cour a en outre ordonné 1°) la diffusion du dispositif de l'arrêt dans le quotidien régional :  
- LA PROVENCE  
aux frais de la Société QUEYRAS Environnement, d'Eric et Adrien PASCAL et de Pascal ITRAC

Pour extrait conforme, délivre à Monsieur le Procureur Général, sur sa requête.

PILE PROCUREUR GENERAL  
PILE GREFFIER EN CHEF

597512



**AVIS AU PUBLIC**

COMMUNE DE MIRAMAS

Approbation de :

La modification du périmètre du droit de préemption urbain au bénéfice du SAN Ouest Provence sur la commune de Miramas

Délégation du droit de préemption urbain au bénéfice de l'établissement public foncier PACA sur certains périmètres de la commune de Miramas

Par délibération n° 198/15 du 24 juin 2015, la commune de Miramas a approuvé la modification du périmètre du droit de préemption urbain au bénéfice du SAN Ouest Provence sur la commune de Miramas et celle n° 167/15 du 24 juin 2015 la délégation du droit de préemption urbain au bénéfice de l'établissement public foncier PACA sur certains périmètres de la commune de Miramas.

Les délibérations ont fait l'objet d'un affichage Mairie et d'une mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Frédéric VIGOUROUX  
Maire de Miramas  
Conseiller Départemental

Pour consulter gratuitement et répondre électroniquement aux appels d'offres de la région PACA  
www.laprovencemarchespublics.com  
Le plus grand marché public de Provence/Côte d'Azur/Corse  
Membre du réseau Francemarchés

**Varexpert**  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
Toujours à la pointe de l'actualité comptable, sociale et fiscale, le Cabinet VAREXPERT, Société d'Expertise-comptable, vous accompagne dans tous vos projets.  
Le Cabinet d'Expertise-comptable VAREXPERT reste un partenaire privilégié pour votre entreprise tout au long de votre activité commerciale, libérale ou artisanale. Constitué avant tout d'une équipe de comptables professionnels, dynamique, réactive, de taille humaine et proche de ses clients, il pourra vous faire bénéficier de ses conseils et missions en matière comptable, fiscale, sociale, juridique et de gestion.  
Assistance comptable et fiscale Assistance sociale Assistance juridique Assistance de gestion  
-Organisation comptable -Embauches/contrats de travail -Constitution de sociétés -Budget prévisionnel



Contacts : 04.91.84.46.30 - al@eurosud-publicite.fr  
www.laprovencemarchespublics.com

## Annonces légales

Mercredi 14 octobre 2015

Habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

581440

# Aux 4 Ventes

## REGARD À 360° SUR L'ART ANCIEN ET CONTEMPORAIN

Le vendredi 16 octobre, Maître Sophie Himbaut nous invite à participer à une vente aux enchères de qualité. Seront disponibles de l'argenterie, du mobilier, des tableaux et des objets d'art. Une excellente occasion d'anticiper les cadeaux de Noël...



Barthélémy Niolon : «Le valon des Gardes»

Décidément, on trouve vraiment de tout, chez Sophie Himbaut. Des pièces de collections, des meubles anciens, de beaux tableaux, de nombreuses raretés et même quelques sujets amusants ou insolites, à l'instar de cette originale paire de têtes d'anges en noyer sculpté, remontée en console d'applique. Rare, également, cette grande poire à poudre en coquille de burgau, provenant de Gurjarat (Indes XVIII - XIXe siècles) ou encore ce livre daté de 1754, rédigé par François Robichon de la Guérinière et consacré au dressage équin avec de jolies planches gravées. Plus

classique mais cependant digne d'intérêt on doit citer une ménagerie en argent de la Maison Cardelhaç, dans son écoin (8 kilos) et une collection de céramiques du Midi (Apt, Marseille Moustiers) sans oublier de beaux verres soufflés du XVIIIe siècle.



Pierre-Jules Mène : «Cheval arabe»

Dans le domaine de la sculpture, on notera un joli buste de sainte en bois, du XVIIe siècle et plusieurs bronzes de bonne facture dont un cheval arabe exécuté par Mène ou un bas relief de Volvi. Concernant le mobilier, les regards se porteront sur d'élégants miroirs en bois doré du XVIIIe, une

commode provençale en noyer mouluré de style rocaille ou encore, une commode tombeau en marqueterie de style Régence. Continuum avec les arts graphiques en signalant au lavis d'encre de Ziem, un dessin de Seyssaud et un autre de Verdilhac, sans oublier une



Commode en noyer moulurée et sculptée (Provence XVIIIe)

Montagnette de Chabaud, un no assis de Lhote, un superbe dessin de Venet et un beau pastel de Leprin. Finissons, enfin, avec la peinture à l'huile en mentionnant plusieurs toiles anciennes provenant de la collection du docteur Corsy dont une belle Ecole Italienne d'après Palma Vecchio. A noter, aussi, une amusante Ecole Provençale de la fin du XVIIe siècle dans l'entourage de Michel Serre : «Le petit besoin de Cupidon». En Provence on pourra, également, se laisser séduire par des œuvres de Chabaud, Niolon, Kavaissou, Arnaud, Mandin, Ferrari et Baulouène.

**Étude de Maître Himbaut**  
210, rue Louis Armand  
Z.I. Les Milles  
13290 Les Milles  
Tél : 06 06 56 98 94  
Exposition : jeudi 15  
octobre de 14 h à 20 h et  
vendredi 16 octobre  
de 10 h à 12 h  
Vente : vendredi 16 octobre  
2015 à 14 h

600366

13 - BOUCHES-DU-RHONE

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Après Liquid. Judic.  
Aux plus offrants et derniers enchérisseurs

LE MERCREDI 21 OCTOBRE 2015

**1ÈRE À 9 heures 30**, à 13670 - SAINT-ANDIOL, 17 C Route Nationale 7, après L.J. « FRIPERIE FOURMI »  
**IMPORTANT STOCK DE VETEMENTS** (plus de 300kilos) pour friperie américaine dont certains de marques (R.LAUREN, P. CARDIN, LEWIS, etc...), sacs à mains, trousseaux, lingerie, bijoux fantaisies, etc... Mannequins en pied, portants, caisses. **L'ENSEMBLE VENDU EN UN SEUL LOT**

**2ÈME À 10 heures 30**, à 13160 - CHATELAURENARD, 14 bid Jean Jaurès, après L.J. « AU COIFFEUR DU COIN »  
**ENTIER MOBILIER DE SALON DE COIFFURE** : 7 faut à coiffer, 5 tablettes et caissons muraux, 3 casques sècheurs muraux, bloc shampooing 2 postes + 1, 2 écrans TV, terminal caisse électron., etc... **L'ENSEMBLE VENDU EN UN SEUL LOT**

**3ÈME À 11 HEURES 15**, à 13690 - GRAVESON, Les Arcades Bat. B, 13 place des peintres, après L.J. « GAXIA »  
**AMÉNAGEMENTS DE MAGASIN PRIMEUR** en très bel état : 15m de présenter à légumes en bois verni, accueil, vitrine haute refuge, et banque refuge, horizontal BONNET NEVE

**4ÈME À 11 heures 45**, à 13910 - MAILLANE, Grande route de SAINT REMY après L.J. « PEPINIERES DE LA PRADERIE »  
Belle serre chapelle RICHEL de 160m² (8x20m), mod. SR80, en panneaux rigides P.V.C., avec 3 portes coul. (haut. sous châteaueau : 2,50m), 5 tabliers horric. bois ou alu, 300 boisseaux hort. et poteries (env. 50), 4 chariots et 23 rolls, petit mob. de bur. - QUAD « KYMCO 300 » - Grand bar circui. - en plast. blanc formant cache-pot à olivier, etc...

**EXPOSITIONS SUR PLACES AU MOMENT DES VENTES**, ou, si possible, 15min avant.  
Listes complètes et détaillées des ventes avec photos sur sites :  
www.interencheres.com et www.hozartles.com

Maître Françoise HOLZ, Commissaire-Preneur Judiciaire à 13200 ARLES - Tél: 04 90 49 84 70 - Fax : 04 90 93 89 41 - Maître Gérard CORSY, Commissaire-Preneur suppléant.  
Maîtres P. JULIEN, Mandataire Judiciaire à TARASCON - Frais légaux en sus : 14,40 T.T.C.

**ATTENTION** : Les enlèvements devront être immédiats et pour ce faire, paiement obligatoire en espèces ou carte bancaire - NOTA : Dès le prononcé du mot « Adjudé », le lot devient la propriété de l'acquéreur qui reste entièrement responsable de son lot de sa sécurité, le magasinage postérieur à l'adjudication, quel que soit son motif, ne constituant en rien une garantie, mais seulement un service.

## ANNONCES LEGALES

521446



Réalisation des accès routiers à la « ZAC de la Gare »

## AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de la délibération n°2014-05 adoptée lors de sa séance du 14 mars 2014, le Syndicat Mixte d'Étude, d'aménagement, d'équipement et de gestion de l'Horloge Méditerranéenne de l'Arbois organise une concertation préalable sur l'aménagement des accès routiers à la « ZAC de la Gare » sur la commune d'Aix-en-Provence.

Cette concertation permet de présenter les enjeux, les objectifs du projet et de recueillir l'avis des habitants, associations locales, riverains, usagers et autres personnes concernées.

A cette occasion, une exposition de présentation de l'opération se déroulera du 1er octobre au 31 octobre 2015 inclus, dans les locaux :

le siège institutionnel du Syndicat Mixte (Domaine du Petit Arbois, Bâtiment de l'Horloge à Aix-en-Provence) ou lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; de la gare TGV d'Aix-en-Provence (espace mezzanine côté Cézanne) aux heures d'ouverture au public ;

un registre sera mis à la disposition du public dans les lieux d'exposition, dans lequel chacun pourra formuler ses observations.

Toute personne intéressée par le projet pourra également faire part de ses commentaires et suggestions :

par courrier adressé à Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Arbois, Domaine du Petit Arbois - BP 67 - 13545 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 04 ; par messagerie électronique à l'adresse suivante concertation@arbois-med.com ;

## LA VIE DES SOCIETES

801969

**GEKA ENVIRONNEMENT**  
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000€  
Siège social : Europarc de Pichauray - Bât B5  
13856 AIX EN PROVENCE  
535 205 330 RCS AIX EN PROVENCE

Suivant décisions de l'associé unique du 01/08/2015 :  
- le siège social a été transféré, à compter du 01/08/2015, de l'Europarc de Pichauray - Bât B5 (13856) AIX EN PROVENCE, au 39, rue des Granges Galand BP 80414 - 37554 - SAINT AVERTIN CEDEX.  
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.  
La société sera immatriculée au RCS de TOURS.

Pour avis, la gérance.

Pour consulter gratuitement et répondre électroniquement

## VENTES AUX ENCHERES

588602

# AIX MARSEILLE

## ENCHÈRES AUTO

# VENTE AUX ENCHERES

## 160 VEHICULES

AUX D'ENVIRON

# 160 VEHICULES

DE TOURISME ET UTILITAIRES

# LUNDI 19 OCTOBRE

Tél. 04.42.77.42.28 - Fax : 04.42.77.42.29  
SITE : [www.encheres-vo.com](http://www.encheres-vo.com)  
SITE A LIQUIDATIONS JUDICAIRES DIFFERES MAISONS DE CREDIT, SAGAS, LEASING, LLD ET DIVERSES

AIX-EA-37 80 DE CELYROPE - 21 LES ESTROUBANS - 13127 INTROLLES  
6 11 H 90 - VENTE D'ENVIRON 80 VEHICULES UTILITAIRES, dont : 2 VW POLO 1,6TD 90 - A-2013 et 2014  
FORD TRANSIT 260 CP 115 - A-2011 - FORD TRANSIT 300 S 100 - A-2012 ETC...  
13 H 00 - TRITE PENSION 80 VEHICULES DE TOURISME, dont :  
Nissan Ariax 500 ABS - A-2013 - 2 AUDI A1 1.4 TFSI 160 ET TIPO AMBITON - A-2012 et 2015  
MITSUBISHI L200 DR CAB INDIENS - A-2013  
2 VW TIGUAN 2,0TD 140 - A-2012 et 2013 - KIA NIO HXER 2.0 TURBOCHARGED ELECTROLINE - A-2012  
FORD FORDA 2,0TDCI 140 - TRIANCA - A-2015 - TOYOTA HILUX 38 CAB 3.0 04D 414 BA - A-2012 ETC...

EXPOSITION DE 9h à 11h (utilitaires) et de 9h à 12h30 (tourismes)  
Frais légaux en sus, liste complète disponible sur notre site internet le jeudi avant la vente.

800388

13200 - ARLES  
Chez ARLES DEPANNAGES  
Route de la Croix de Cazeneuve - 25, chemin du Garandou

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Aux plus offrants et derniers enchérisseurs  
Après Liq. Jud. CHAUVET, EL MOUJAHID, MEDITERRANEE LAVAGE, MARTINEZ Laurent, ALLIANCE E.P.C. ELECTRICITE PLOMBERIE CH, PICHON, I.C.T., S.B.T.P., GALUY Stéphane et appartenant à divers (sans réserve)

LE MARDI 20 OCTOBRE 2015, A 10HEURES 30

VEHICULES C.I. ET UTIL. - MOTO - MATERIEL ET TRACTEURS AGRICOLES - TRACTOPELLES - OUTILLAGE

VEHICULES C.I. : Break VOLKSWAGEN - TIGUAN - 2.0 TDI blueemotion technology, An 06/13 - JAGUAR S-TYPE, An 03 - MERCEDES - CLK, 270 CDI -, An 03 - 10 UTILITAIRES : CITROEN C3, An 10 - FIAT - Scudo 120 MultiJet -, An 07 - RENAULT « Kangoo », An 06 - PEUGEOT « Partner », An 05 - Cite RENAULT « Traffic » CDI 100, An 02 - FORD - Transit 100T 300 -, An 02 - Pick up TOYOTA Hi-Lux 2.4 TD, An 01 - PEUGEOT « Partner », An 00 - FORD « Fiesta Studio », An 96 - Cite PEUGEOT « J5 », An 92 - MOTO : YAMAHA « TRAILWAY TW 125E », An 99 (381 km d'orig.) - MATERIEL AGRICOLE ET TRACTEURS : TRA FERGUSON, An 65, petit TRA FERRARI COBRAM 50, plateforme de taille auto-motrice, à gaz, remorque plat. 2 essieux, girobroyeur 200mm, bi-roc, rotavot. JOPER, motocult. NAUTAC, motopompe therm. - TRACTOPELLES : 2 tracto-pelles TEREX, type 860, An 04 et 06, avec godets - OUTILLAGE : Besou coffret bien complet, avec access. et nomb. mâches, petit compres. MECAFER, nettoy. KARCHER HDS 688, serliss. electr. PB TVB L'HON PLUS, serliss. PER VIRAX, chalum. ROTHENBERGER, caisse outils plombier complète et div. - carottes, viss. port. MAKITA, aspi. KARCHER, chalum. oxyd., mart-par. HILTI TEG A35.

EXPOSITION SUR PLACE: 30min avant la vente  
Liste complète et détaillée de la vente avec photos sur sites :  
[www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et [www.hozartles.com](http://www.hozartles.com)

Maître Françoise HOLZ, Commissaire-Preneur Judiciaire à 13200 ARLES - Tél: 04 90 49 84 70 - Fax : 04 90 93 89 41 - Maître Gérard CORSY, Commissaire-Preneur suppléant - HOLZ ARTLES, S.I.V. n° 2002-36.  
Maîtres P. JULIEN et B. BRUNET-BAUMEEL, Mandataires Judiciaires respectivement à TARASCON et ARLES - Frais légaux en sus : 14,40 T.T.C.  
**ATTENTION** : LES ENLÈVEMENTS DEVONT ÊTRE IMMÉDIATS ET POUR CE FAIRE, Paiement obligatoire en espèces ou carte bancaire - NOTA : Dès le prononcé du mot « Adjudé », le lot devient la propriété de l'acquéreur qui reste entièrement responsable de son lot de sa sécurité, le magasinage postérieur à l'adjudication, quel que soit son motif, ne constituant en rien une garantie, mais seulement un service.

## La Provence

## UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE À VOTRE ÉCOUTE

Reactivité  
Souplesse dans les délais de parutions  
Devis et conseils personnalisés



VIE DES SOCIÉTÉS

T. 04 91 84 80 10



## ➔ CONCERTATION PUBLIQUE

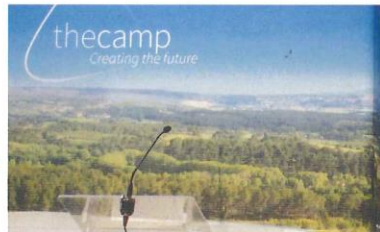
L'extension du Technopôle au domaine de la gare TGV va démarrer en 2016. La dernière phase de concertation débute en octobre.

Le domaine de la gare TGV va être dédié à l'accueil de sièges régionaux de grands groupes et de bureaux d'études. Ces acteurs seront un relais précieux des Startup et des innovations développées sur le domaine du Petit Arbois, afin que ces dernières puissent trouver un marché et ainsi prospérer. Étendu sur 23 hectares, ce nouveau parc d'activité comprendra 100 000 m<sup>2</sup> de bureaux, de commerces et de services. Il devrait générer à terme 4 000 emplois. Pour fluidifier et sécuriser l'accès au site, 2 ronds-points seront créés pour desservir les 2 entrées du quartier d'affaires, avec un raccordement routier sur la RD9 vers Vitrolles. Ce projet sur l'anneau de la gare a fait l'objet d'une étude d'impact et sera soumis à la concertation avec la population. Les plans d'aménagement seront consultables au mois d'octobre à la gare TGV, au bâtiment de l'horloge du Technopôle de l'Arbois et sur son site [www.arbois-med.com](http://www.arbois-med.com). Pendant un mois, observations et propositions pourront être communiquées



par mail ([concertation@arbois-med.com](mailto:concertation@arbois-med.com)), courrier ou inscrites sur les registres mis à disposition. Cette concertation durera un mois.

## ➔ LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE SALUE OFFICIELLEMENT THECAMP



porteur de **Thecamp** : « Ce territoire démontre qu'il sait se mobiliser quand il le veut. » La maire d'Aix, **Maryse Joissains**, la présidente du Conseil Départemental, **Martine Vassal**, et **Jean-Marc Perrin**, président du Technopôle de l'Arbois,

« Je veux que **Thecamp** produise des résultats. L'État vous aidera au maximum. Vous avez pris des risques, la France a besoin de femmes et d'hommes prêts à prendre des risques, nous serons toujours à vos côtés. » Le 5 juillet à la faculté de droit d'Aix-en-Provence, le ministre de l'Économie **Emmanuel Macron** a profité de sa venue aux Rencontres du Cercle des Economistes pour marquer officiellement l'acte fondateur de

**Thecamp**. « Je tiens à saluer ce projet à trois titres, souligne le Ministre. Le regroupement dans un partenariat inédit entre public et privé, l'accélération en rapprochant les étudiants, les Startup et les grands groupes, et enfin, l'innovation et l'initiative. » Réunis dans la salle des Actes, l'ensemble des partenaires de ce projet aussi ambitieux que futuriste, a été remercié par Frédéric Chevalier, président d'honneur et fondateur du groupe de communication HighCo, et

qui accueille **Thecamp** sur ses terres, ont d'ailleurs été parmi les premiers à signer la grande fresque numérique représentant le futur campus de la « Ville Intelligente et Durable » inscrit au sein de la « Frenchtech Aix-Marseille ». Développé sur 7 hectares au sein du Technopôle de l'Arbois et doté d'un budget d'amorçage de 75 M€, **Thecamp** devrait dès 2017 favoriser l'innovation dédiée à la ville intelligente et durable.



## Panneaux d'exposition – Espace d'attente en gare TGV



## Affichage aux abords du site



**Panneaux d'exposition – Bâtiment de l'Horloge**



**TECHNOPÔLE DE L'ENVIRONNEMENT  
ARBOIS-MÉDITERRANÉE**  
Certifié ISO 14001

Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement, d'Équipement et de Gestion de l'Europe Méditerranéenne de l'Arbois

## Concerter la population pour faciliter l'accès au futur parc d'activités jouxtant la Gare Aix TGV

### LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ACCÈS ROUTIERS

Les travaux d'infrastructure et de voirie permettront de desservir la ZAC de la Gare

- >>> 2 nouveaux ronds-points au niveau de la RD9g
- >>> 1 nouvelle sortie sur la RD9 en direction de Vitrolles
- >>> 1 entrée depuis la RD9 à l'Est de la gare TGV
- >>> Mise en sécurité de la sortie du parking Cézanne



**>>> OBJECTIF :**  
Créer les conditions optimales pour accéder au parc d'activités depuis les voiries existantes



<http://www.arbois-med.com>



**TECHNOPÔLE DE L'ENVIRONNEMENT  
ARBOIS-MÉDITERRANÉE**  
Certifié ISO 14001

Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement, d'Équipement et de Gestion de l'Europe Méditerranéenne de l'Arbois

## Concerter la population pour faciliter l'accès au futur parc d'activités jouxtant la Gare Aix TGV

### LES IMPACTS DU PROJET

- >>> Sécuriser les accès routiers et fluidifier le trafic : 1 800 véhicules emprunteront ces aménagements à l'heure de pointe du matin
- >>> Réorganiser les déplacements depuis l'anneau de la gare
- >>> Supprimer les risques de pollution accidentelle des eaux du Réalor
- >>> Revaloriser le cadre paysager actuel
- >>> Maintenir la desserte actuelle des équipements: gare TGV, Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, aire d'accueil...




[www.arbois-med.com](http://www.arbois-med.com)

## Concier la population pour faciliter l'accès au futur parc d'activités joutant la Gare Aix TGV

### LA CONCERTATION PRÉALABLE AUTOUR DU PROJET

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 Octobre 2015

Faites-nous part de vos commentaires et suggestions :

>>> **Au travers du registre**

mis à votre disposition en gare TGV d'Aix,  
ainsi que dans les locaux du Technopôle  
de l'Environnement Arbois-Méditerranée  
(Petit Arbois - bâtiment de l'Horloge)

>>> **Par courrier**

adressé à Monsieur le Président  
du Syndicat Mixte de l'Arbois,  
Domaine du Petit Arbois - BP 67 -  
13545 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 04

>>> **Par messagerie électronique**

à l'adresse suivante :  
concertation@arbois-med.com

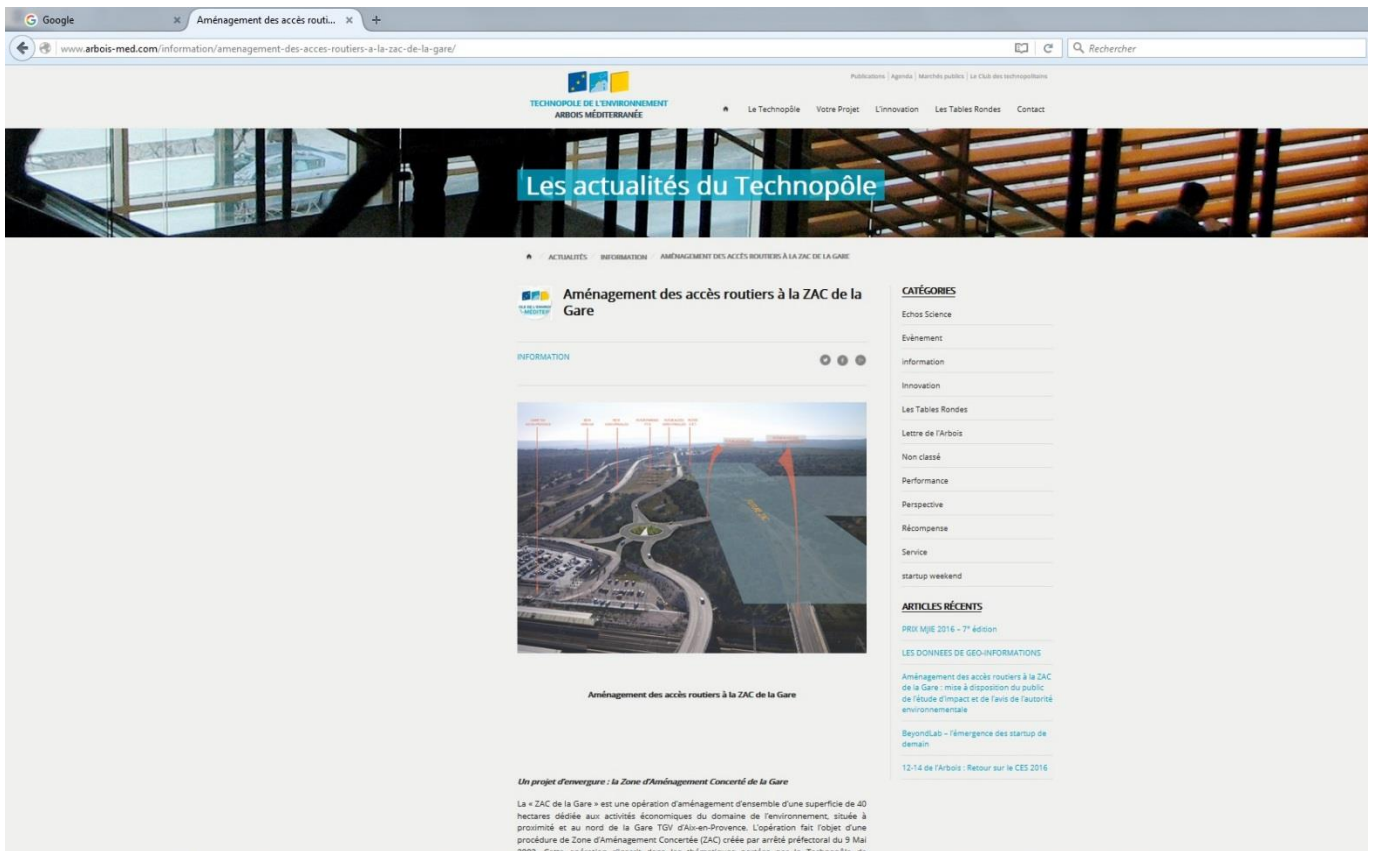
>>> Les travaux débuteront durant  
le 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 <<<

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTER LE SITE :

[www.arbois-med.com](http://www.arbois-med.com)



## Publication sur le site internet du Syndicat Mixte de l'Arbois



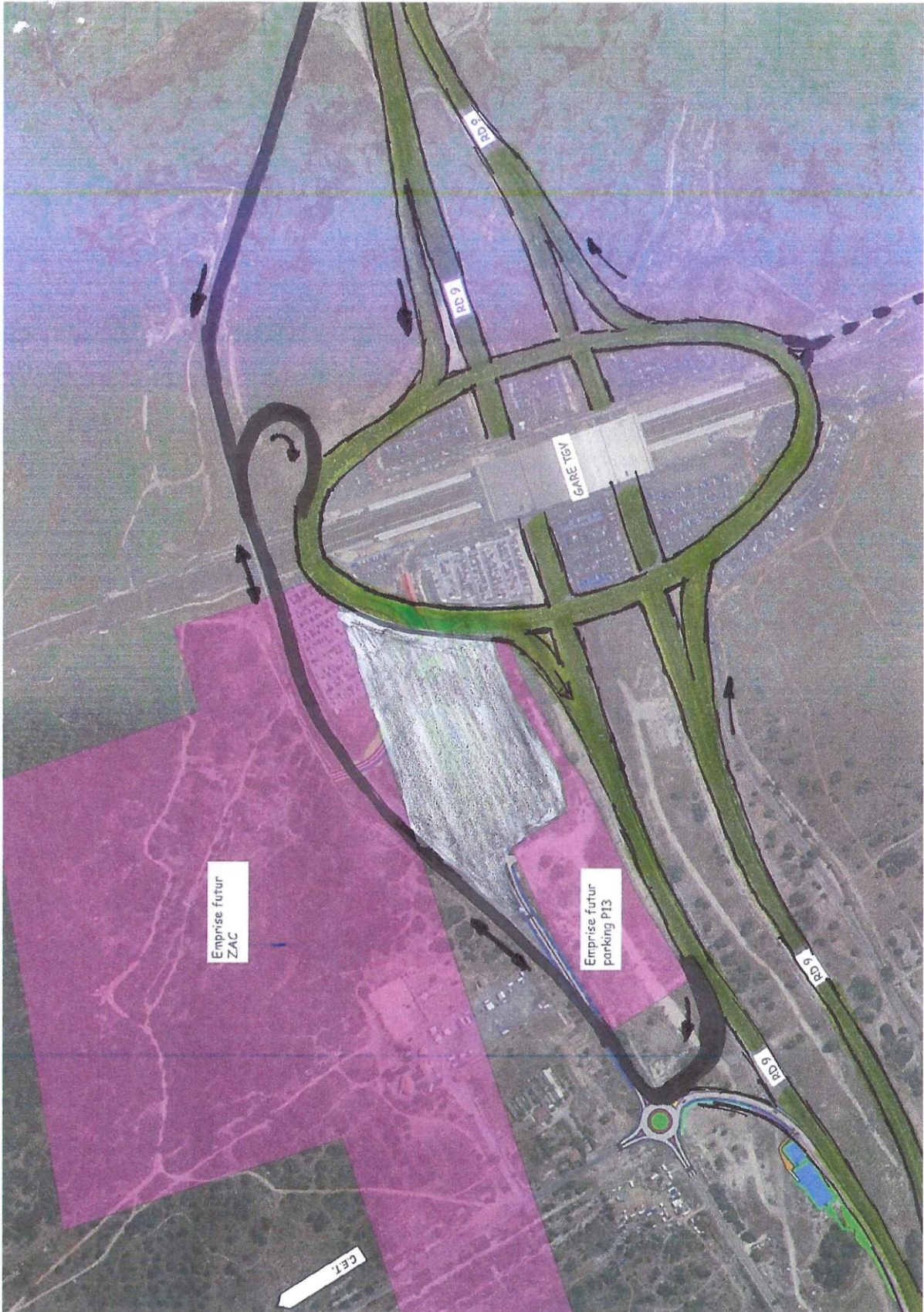
The screenshot shows a web browser window with the URL [www.arbois-med.com/information/amenagement-des-acces-routiers-a-la-zac-de-la-gare/](http://www.arbois-med.com/information/amenagement-des-acces-routiers-a-la-zac-de-la-gare/). The page header includes the Technopôle logo and navigation links: 'Le Technopôle', 'Votre Projet', 'L'Innovation', 'Les Tables Rondes', and 'Contact'. A search bar is located in the top right corner.

The main content area features a large banner image with the text 'Les actualités du Technopôle'. Below this, the article title is 'Aménagement des accès routiers à la ZAC de la Gare'. The article includes an aerial photograph of a road interchange with several red arrows pointing to specific areas. The text below the image reads: 'Aménagement des accès routiers à la ZAC de la Gare'.

On the right side of the page, there is a 'CATÉGORIES' sidebar with a list of categories: Echos Science, Événement, Information, Innovation, Les Tables Rondes, Lettre de l'Arbois, Non classé, Performance, Perspective, Récompense, Service, and startup weekend. Below this is an 'ARTICLES RÉCENTS' section with two entries: 'PRIX MJE 2016 - 7<sup>e</sup> édition' and 'LES DONNÉES DE GEO-INFORMATIONS'.

The article text continues with: 'Un projet d'urgence : la Zone d'Aménagement Concerté de la Gare'. The full text of the article is partially visible at the bottom of the page.

**Proposition ADSR – Réunion du 18/11/2015**



## **Accès routiers ZAC de la Gare - Mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale**

### **1. Contributions :**

La mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis rendu par l'Autorité Environnementale a permis de recueillir sur les deux registres et sur l'adresse de messagerie dédiée un total 22 contributions, à savoir :

- le registre situé au siège du Syndicat Mixte de l'Arbois a reçu un seul commentaire, mentionnant la prise de connaissance du dossier ;
- le registre situé dans les locaux de la Direction de l'Urbanisme de la Mairie d'Aix n'a pas reçu d'observation ;
- l'adresse de messagerie [concertation@arbois-med.com](mailto:concertation@arbois-med.com) a reçu 21 messages ;

Une très grande partie des messages reçus utilise la même trame d'argumentaire, concernant généralement des problématiques sans lien avec l'étude d'impact relative aux accès routiers, et provenant d'habitants de Cabriès-Calas.

Les commentaires reçus peuvent être classés selon les thématiques suivantes :

- Questionnements sur les déplacements : il est évoqué le manque de développement des transports en communs, et l'absence de prise en compte des modes doux dans les accès routiers à la ZAC de la Gare notamment ;
- Questionnements sur le projet en lui-même : ici ressortent très souvent les mêmes commentaires et observations émises lors de la concertation préalable : « rupture » de l'anneau de la Gare TGV, pénalisation des usagers de la gare TGV par rapport aux employés de la ZAC de la Gare, etc... ;
- Questionnements sur l'adéquation du projet des accès routiers à la ZAC avec une future déviation de Calas qui viendrait se connecter sur l'anneau de la Gare : ce projet fait actuellement l'objet d'une étude d'opportunité par la direction des routes du Département, plusieurs fuseaux sont à l'étude. Les conclusions de ce travail ne sont pas encore connues, il semble donc prématuré de statuer sur ce projet récemment lancé ;



Parution légale - Journal « La Provence »

Contacts : 04.91.84.46.30 - aljeurosd-publicite.fr www.laprovencemarchespublics.com

Annonces légales

Exemplaire de arbois [Email:cblanc@arbois-med.com - IP:195.200.178.218] Mercredi 10 février 2016

Habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

VENTES AUX ENCHERES MARSEILLE ENCHÈRES AUTO VENTE PUBLIQUE ENCHÈRES VEHICULES LUNDI 15 FEVRIER

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES Aux plus offrants et derniers enchérisseurs Après Liquidation Judiciaire LOCATION VENTE ARLESIENNE

ANNONCES LEGALES

TECHNOPÔLE DE L'ENVIRONNEMENT ARBOIS-MÉDITERRANÉE AVIS Réalisation des accès routiers à la « ZAC de la Gare »

LA VIE DES SOCIETES PROTEC L.E.A.SARL Au capital de 46.000 euros

AVIS Par procès-verbal de décisions en date du 10 Janvier 2016, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société, au 24 boulevard de la Bougie

APPEL D'OFFRES

AVIS D'ATTRIBUTION ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : SEMPA - Société d'Economie Mixte du Pays d'Arles

AVIS D'ATTRIBUTION ORGANISME PASSANT LE MARCHÉ MARIE DE PLAN DE CUQUES 28 avenue Frédéric Chevalon 13380 PLAN DE CUQUES - France

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE AREA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR M. Jean-Charles MARIA - Directeur Général Délégué

Appels d'offres Marchés publics adresses incontournables Consultation gratuite

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE VILLE DE MARSEILLE NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Ville de Marseille

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARIE DE PLAN DE CUQUES 28 avenue Frédéric Chevalon 13380 PLAN DE CUQUES - France

Pour consulter gratuitement et répondre électroniquement aux appels d'offres de la région PACA www.laprovencemarchespublics.com

**Parution légale – Revue « TPDM »**

**DIVERS**

**SOGIMA**

6, Place du 4 Septembre - BP CS 700 25 - 13284 MARSEILLE CEDEX 07

SOGIMA met en vente les logements de la résidence : **DRAGON** : 44 au 58 rue Jules Moulet 13006 MARSEILLE

Pendant un délai de 2 mois à compter de ce jour, les logements vacants sont proposés en Résidence Principale, à l'ensemble des locataires des logements sociaux de la SOGIMA.

Nous proposons à ce titre le logement suivant :

48, rue Jules Moulet - type 5 - 3<sup>e</sup> étage - 104 m<sup>2</sup> - 221 600 euros + 20 000 euros boxe (ex.LG)

Contact : M<sup>me</sup> Nathalie ORTEGA Tél. : 04.91.04.90.71 - nortega@sogima.fr

(13PC098407)



**RÉALISATION DES ACCÈS ROUTIERS À LA "ZAC DE LA GARE"  
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'AVIS  
RENDU PAR L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**

Le Syndicat Mixte d'étude, d'aménagement, d'équipement et de gestion de l'Euro-pôle Méditerranéen de l'Arbois a organisé une concertation préalable sur l'aménagement des accès routiers à la "ZAC de la Gare" sur la commune d'Aix-en-Provence. Une première phase s'est déroulée du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et a permis de recueillir l'avis des habitants, associations locales, riverains, usagers et autres personnes concernées.

Conformément aux articles L122-1-1 et R122-11 du Code de l'environnement, et à la délibération n°2015-026 adoptée le 20 juillet 2015, l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale seront mis à la disposition du public du 10 février 2016 au 25 février 2016 inclus :

- au siège institutionnel du Syndicat Mixte (Domaine du Petit Arbois, Bâtiment de l'Horloge à Aix-en-Provence) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;
- à la Direction de l'Urbanisme de la Ville d'Aix en Provence (12 rue Pierre et Marie Curie au rez de chaussée) du lundi au vendredi aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet du Syndicat Mixte de l'Arbois ([www.arbois-med.com](http://www.arbois-med.com)) et sur le site internet de la Ville d'Aix en Provence ([www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr)) ;

Toute personne intéressée par le projet pourra faire part de ses commentaires et suggestions :

- sur les registres dédiés mis à disposition aux adresses indiquées ci-dessus ;
- par courrier adressé à Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Arbois, Domaine du Petit Arbois - BP 67 - 13545 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 04 ;
- par messagerie électronique à l'adresse suivante : [concertation@arbois-med.com](mailto:concertation@arbois-med.com) ;

(13PC094502)



**APPEL DE CANDIDATURES**

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-3 et R 142-3 du Code Rural,

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur entreprend l'étude de la rétrocession des biens ci-après désignés :

**Cmne de BESSE-SUR-ISSOLE** : 2 ha 04 a 70 ca Souroy : D-581(J)(K)(L)- 584 Zone NCr - AS 16 0029

**Cmne de BRAS** : 28 a 77 ca - Les hauts rails : F- 87-89 Zone NC - AS 15 0217

**Cmne de BRIGNOLES** : 1 ha 43 a 80 ca - Valerian : BD- 456[136] ZONE ND - AA 83 09 0028

**Cmne de CARCES** : 91 a 04 ca - La granque : E- 1018- 1020- 1772[1019]- 1772[1019] Zone NC - AS 16 0015

**Cmne de LE CASTELLET** : 27 a 59 ca - Le plan : E- 498[P1]- 501[P1] Zone A - Prospection

**Cmne de FLAYOSC** : 11 ha 26 a 90 ca - Du paroir : F- 949 - Le paroir : F- 862- 863- 890- 893- 894- 896- 897- 903- 904- 911- 912- 913- 924- 925- 926- 927- 928- 929- 930- 931- 933- 934- 935- 945- 946- 947- 948- 950- 951- 952- 1222[863]- 1223[863]- 1471[902] Zone ND - AP 83 16 0006 01

**Cmne de FOX-AMPHOUX** : 87 a 70 ca - Clastre : G-326-327 Zone N (non constructible) - AS 16 0025 3 ha 97 a 55 ca - Le grand rougiers : G- 132(\*)- 135(\*)[F1]- 135(\*)[F2]- 136- 141- 143 Zone N (non constructible) - AS 16 0026

79 a 30 ca - Le grand rougiers : G- 134 Zone N (non constructible) - AS 16 0027

**Cmne de FREJUS** : 1 ha 93 a 60 ca - Le reyrans : AC- 73[29]- 128[31][J]- 128[31][K]- 267[131][K] Zones Np et A - Dos AP 10 180

4 ha 62 a 11 ca - La plaine : BO- 35(\*)- 36(\*) Zone A - Bien occupé AS 83 16 0030 01

**Cmne de LA GARDE-FREINET** : 21 a 65 ca - Les poulas : AD- 165 Zone ND - AS 83 15 0296

**Cmne de RIANS** : 1 ha 27 a 35 ca - Artigues : AS- 113 - Carnaille : AM- 124 - La roquette : AO-162 - Mort de Jean blanc : F- 22 Zone NC/ND - AS 15 0083

66 a 17 ca - Les estreches : BZ- 82 - Vallat de saint paul : BX - 8 - 9 Zone ND - AS 16 0024

**Cmne de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS** : 50 a 00 ca - Castelet : BR- 49- 165[50][P1]- 181[48][P1] Zone INCA - AS 13 0139

1 ha 17 a 08 ca - Les planets : AR-235[3] Zone NC - AA 83 15 0130 01

2 ha 83 a 47 ca - Les vignaux : BO-54-55-56 Zone INCa - AS 83 16 0033 01

**Cmne de TOURVES** : 23 a 24 ca - Le gres : D-1275[480] Zones Nr4/Ebc/Ar3/AP - AA 09 113

5 ha 99 a 35 ca - Boou mouron : B-812-813-1720[813] - L'avaouisiere : B-599 - Le jonquier : B- 2178[268][J]- 2178[268][K]- 2187[465]- 2189[464] - Saint estève : E- 831[118] ZONE A et N ebc - AA 11 115

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) **AU PLUS TARD LE 28/02/2016** à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus :

**SAFER** Provence Alpes Côte-d'Azur, La Guieranne Route du Vieux Cannet 83340 LE CANNET-DES-MAURES, Tél. : 0488780083.

(83PC098441)

**VOS DIFFÉRENTS SERVICES**

**ONT BESOIN D'INFORMATIONS**

- COMMERCIALES ?
- ÉCONOMIQUES ?
- FINANCIÈRES ?
- JURIDIQUES ?

**ABONNEMENTS GROUPÉS !**

**RENSEIGNEZ-VOUS AU**

**04.91.13.66.19**



**Panneaux informatifs mis en place autour de la gare TGV et aux environs du site concerné par le projet**

## **Le Syndicat Mixte de l'Arbois vous informe**

Réalisation des accès routiers à la « ZAC de la Gare »

### **MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'AVIS RENDU PAR L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

Le Syndicat Mixte d'étude, d'aménagement, d'équipement et de gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois a organisé une concertation préalable sur l'aménagement des accès routiers à la « ZAC de la Gare » sur la commune d'Aix-en-Provence.

La première phase s'est déroulée du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2015 et a permis de recueillir l'avis des habitants, associations locales, riverains, usagers et autres personnes concernées.

Conformément aux articles L122-1-1 et R122-11 du Code de l'environnement, et à la délibération n°2015-026 adoptée le 20 juillet 2015, l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale seront mis à la disposition du public du 10 février 2016 au 25 février 2016 inclus :

- au siège institutionnel du Syndicat Mixte (Domaine du Petit Arbois, Bâtiment de l'Horloge à Aix-en-Provence) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;
- à la Direction de l'Urbanisme de la Ville d'Aix en Provence (12 rue Pierre et Marie Curie au rez de chaussée) du lundi au vendredi aux heures habituelles d'ouverture des bureaux;
- sur le site internet du Syndicat Mixte de l'Arbois ([www.arbois-med.com](http://www.arbois-med.com)) et sur le site internet de la Ville d'Aix en Provence ([www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr)) ;

Toute personne intéressée par le projet pourra faire part de ses commentaires et suggestions :

- sur les registres dédiés mis à disposition aux adresses indiquées ci-dessus ;
- par courrier adressé à Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Arbois, Domaine du Petit Arbois - BP 67 – 13545 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 04 ;
- par messagerie électronique à l'adresse suivante [concertation@arbois-med.com](mailto:concertation@arbois-med.com) ;



public du 10 février 2016 au 25 février 2016 inclus :

au siège institutionnel du Syndicat Mixte (Domaine du Petit Arbois, Bâtiment de l'Horloge à Aix-en-Provence) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;  
à la Direction de l'Urbanisme de la Ville d'Aix en Provence (12 rue Pierre et Marie Curie au rez de chaussée) du lundi au vendredi aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ;  
sur le site internet du Syndicat Mixte de l'Arbois ([www.arbois-med.com](http://www.arbois-med.com) [<http://www.arbois-med.com>]) et sur le site internet de la Ville d'Aix en Provence ([www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr) [<http://www.aixenprovence.fr>]) ;

Toute personne intéressée par le projet pourra faire part de ses commentaires et suggestions :  
sur les registres dédiés mis à disposition aux adresses indiquées ci-dessus ;  
par courrier adressé à Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Arbois, Domaine du Petit Arbois – BP 67 – 13545 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 04 ;  
par messagerie électronique à l'adresse suivante [concertation@arbois-med.com](mailto:concertation@arbois-med.com) ;

Vous trouverez ci-dessous les liens de téléchargements des documents suivants : l'étude d'impact et son annexe concernant les études de circulation, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse et son courrier d'accompagnement ainsi que la délibération n°2015-026 du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Arbois portant sur les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact.

Le Syndicat Mixte de l'Arbois dressera par la suite le bilan de la concertation préalable, qui sera mis en ligne sur son site internet. Toute personne intéressée pourra en obtenir la communication.

#### Documents



Etude d'impact –  
Accès autoroute  
(PDF – 15.7 Mo)



Annexe – Notice  
circulation  
(PDE – 5 Mo)



Avis d'autorité  
environnementale  
(PDF – 570.9 ko)



Mémoire en  
réponse à l'avis de  
l'Autorité  
Environnementale  
sur l'Etude  
d'impact  
(PDF – 5.4 Mo)



Délibération  
Comité syndical du  
20 juillet 2015  
(PDF – 1.1 Mo)

## Publication sur le site internet du Syndicat Mixte de l'Arbois

Google Aménagement des accès routi... +

www.arbois-med.com/information/amenagement-des-acces-routiers-a-la-zac-de-la-gare-mise-a-disposition-du-public-de-l-etude-d-impact-et-de-l-avis-de-l-autorite-environnementale/ Rechercher


TECHNOPOLE DE L'ENVIRONNEMENT  
ARBOIS-MÉDITERRANÉE

Le Technopôle Votre Projet L'Innovation Les Tables Rondes Contact

### Les actualités du Technopôle


ACTUALITÉS INFORMATION

AMÉNAGEMENT DES ACCÈS ROUTIERS À LA ZAC DE LA GARE - MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

 **Aménagement des accès routiers à la ZAC de la Gare : mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale**

INFORMATION

AMÉNAGEMENT DES ACCÈS ROUTIERS À LA ZAC DE LA GARE - MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE



**Un projet d'envergure : la Zone d'Aménagement Concerté de la Gare.**

La « ZAC de la Gare » est une opération d'aménagement d'ensemble d'une superficie de 40 hectares dédiée aux activités économiques du domaine de l'environnement, située à proximité et au nord de la Gare TGV d'Aix-en-Provence. L'opération permettra de développer 50 000 m<sup>2</sup> de locaux pour l'accueil de sièges régionaux de grandes groupes et de bureaux d'études du domaine de l'environnement ou du développement durable, ainsi

**CATÉGORIES**

- Echos Science
- Événement
- Information
- Innovation
- Les Tables Rondes
- Lettre de l'Arbois
- Non classé
- Performance
- Perspective
- Récompense
- Service
- startup weekend

**ARTICLES RÉCENTS**

PRIX MJE 2016 - 2<sup>e</sup> édition

**LES DONNÉES DE GEO-INFORMATIONS**

Aménagement des accès routiers à la ZAC de la Gare : mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale

BeyondLab - l'émergence des startup de demain

12-14 de l'Arbois : Retour sur le CES 2016